

qu'elle a maintenant 100 succursales et sous-succursales réparties partout au Canada. Contrairement à d'autres sources de financement, surtout des banques à charte, plus de la moitié de ces succursales sont implantées en dehors des grandes régions métropolitaines. Cette année, elle a ouvert un bureau à Clarendville, à Terre-Neuve, à Saint-Georges de Beauce, au Québec, à Cornwall, en Ontario, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Fort St. John, en Colombie-Britannique et à White Horse, au Yukon. Très peu de ces localités peuvent être considérées comme des endroits rentables au sens traditionnel. Pourtant, ce choix reflète bien le rôle de la Banque en matière de développement. De plus, ses fonctionnaires font plus de 8,000 visites chaque année pour offrir leurs services dans les collectivités où il n'y a pas de succursale.

Si l'on établit le rapport entre le nombre de clients de la Banque fédérale de développement et le nombre d'entreprises, on constate que les taux de pénétration de la Banque sont les plus élevés dans les provinces côtières et les Territoires, c'est-à-dire sur la côte de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique. Par exemple, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, une entreprise sur cinq a recours à la Banque pour satisfaire une partie de ses besoins financiers. Dans les Maritimes et en Colombie-Britannique, la proportion est d'environ une sur sept. Par ailleurs, dans toutes les provinces centrales à

Travaux de la Chambre

partir du Québec jusqu'en Saskatchewan, seulement une entreprise sur 18 a recours aux services de la BFD. Cela provient sans doute du fait que le secteur financier privé, ce qui comprend les coopératives de crédit et les caisses populaires, est mieux établi au centre du Canada et que les entreprises du Canada central ont, en général, moins besoin des services de la BFD.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Celui qui s'occupe des affaires de la Chambre peut-il nous dire ce qui est au programme pour demain?

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, les ordres inscrits au nom du gouvernement pour demain sont les bills C-10, C-3, C-5 et C-14. Si mon collègue le désire, je peux aussi donner le titre de ces bills, mais le numéro suffit peut-être.

M. Knowles: Il suffit en effet.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)